DLP 14-5-71 185436

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS _ Tél : (49) 41.35.55 _

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4.752.22. W.

Sous Régisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES 12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 128 - MAI 1971 - Supplément n° 1.

/ POMMIERS - POIRIERS /

TAVELURES

En raison du développement de la végétation, la protection assurée par les précédents traitements a fortement diminué.

Il est donc recommandé d'effectuer un nouveau traitement sur ces arbres dès réception du présent avis, en particulier sur les pommiers qui viennent de défleurir.

Si le beau temps actuel persiste, ce traitement pourra être retardé à condition toutefois d'être exécuté avant la prochaine période pluvieuse.

OIDIUM DU POMMIER

Continuer la lutte contre cette maladie en évitant autant que possible l'emploi du soufre qui, par température élevée, est susceptible de provoquer des brûlures.

ARAIGNEES ROUGES (TETRANYQUES)

Dans les vergers où des pullulations importantes sont observées, intervenir avec un produit acaricide, surtout si la végétation est faible ou irrégulière.

/ VIGNE /

BLACK-ROT

- Secteurs où la maladie a sévi l'an passé, notamment dans le HAUT-POITOU.

En raison du développement de la végétation, effectuer un nouveau traitement dès réception du présent avis ou au moins avant la prochaine période pluvieuse.

MILDIOU

- Vignobles des CHARENTES.

Dans les vignes de plaines et de bas-fonds, dans lesquelles le mildiou apparaît d'habitude précocement, effectuer un traitement - (s'il n'en est pas exécuté contre le Black-Rot) -, des contaminations étant susceptibles de se produire dans de telles vignes, à l'occasion d'orages donnant des pluies abondantes.

OIDIUM

Poursuivre les traitements contre ce champignon dont l'évolution est très favorisée par le temps actuel.

ERINOSE

- Cloque des feuilles avec feutrage blanc ou roux à la face inférieure -.

Dans les cas graves, enrayer le développement de cette maladie, occasionnée par un minuscule acarien, au moyen de soufrages abondants et répétés, ou effectuer des pulvérisations avec du soufre mouillable à 500 g. de M.A./hl, du diéthion à 50 g. de M.A./hl, de l'oxydéméthon méthyle à 25 g. de M.A./hl ou de l'endosulfan à 50 g. de M.A./hl.

ARAIGNEES ROUGES (TETRANYQUES)

Localement, dans certaines vignes à végétation irrégulière, les pieds à végétation

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P40.../...

retardée souffrent très sensiblement de l'action de ces ravageurs. Pour enrayer ces dommages et permettre un développement normal des plants, intervenir sans tarder par pulvérisation d'un produit acaricide.

PYRALE

Quelques chenilles de pyrale ont été observées çà et là, ce qui généralement ne justifie pas l'application d'un traitement.

Toutefois, si dans quelques cas une relative abondance de ce ravageur le nécessitait, intervenir avec un produit à base de Mevinphos à 50 g. de M.A./hl ou du Parathion à 30 g. de M.A./hl.

/ BETTERAVES /

SILPHE

La présence de cet insecte est signalée sur jeunes plants de betteraves dans le Nord de la Charente. Partout où il sera nécessaire d'intervenir, effectuer un traitement par poudrage ou par pulvérisations avec du lindane à 300 g. de M.A. par hectare ou du parathion à 250 g. de M.A. par hectare.

PEGOMYIE

Des infestations importantes sont signalées dans quelques cultures. Si nécessaire, effectuer un traitement avec l'un des produits recommandés dans le bulletin nº 126.

/ ASPERGES /

CRIOCERES

En cas de présence de ces insectes, qui ont commencé à déposer leurs pontes, effectuer une pulvérisation avec du Lindane à 20 g. de M.A./hl ou du Parathion à 30 g. de M.A./hl.

/ POMMES-de-TERRE /

DORYPHORE

Des pontes ont été observées en culture. Il est néanmoins trop tôt pour intervenir, tout traitement contre cet insecte ne devant être exécuté que lorsque la majorité des larves aura atteint le stade "grosseur d'un grain de blé".

** / NOTE GENERALE -

- Après une chute de pluie importante ayant lessivé un traitement, intervenir à nouveau sans attendre un nouvel avis de la Station.

- Après une chute de grêle ayant endommagé la végétation, effectuer dans les plus brefs délais possibles un traitement fongicide pour aider à la cicatrisation des plaies et empêcher le développement de maladies diverses.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 13 MAI 1971 - Précédente note : Bulletin nº 128.-

...//...